



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**22 + 3 procurations**

## OBJET :

### Point n° 3c

#### Maintien du poste de chargé de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
24 février 2026 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 21 février 2026**

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, PERY, MM. Charles SCHNEBELEN, CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, MALLER

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

M. MORVAN, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK  
M. Eugène SCHNEBELEN, excusé, a donné procuration à Mme DIET  
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. STOECKEL

**Etait excusé, sans procuration :**

M. SCHMITT

**Etaient absents, non excusés :**

Mme MURA  
Mme BILLIG  
M. SLIMANI

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle à l'assemblée que la Ville de Thann a été retenue en 2020 pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain » initié par le Gouvernement.

Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Au regard de la complexité du programme et du développement du projet sur la durée du mandat, le Conseil Municipal avait délibéré le 28 juin 2021 pour la création d'un poste de chargé de mission.

Dans le cadre de ce dispositif, ce poste est financé par différents partenaires du programme notamment l'ANCT/Banque des Territoires à hauteur de 75 %.

Par délibération du 29 septembre 2025, le Conseil Municipal avait acté le maintien d'un poste de chargé du dispositif « Petites Villes de Demain » qui devait s'achever au 31 mars 2026.

Le dispositif a finalement été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 avec le maintien des aides sur le poste de chef de projet.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de maintenir ce poste jusqu'au 31 décembre 2026 pour finaliser le dispositif et disposer d'un agent sur la thématique.

Pour rappel, les principales missions du chargé de mission sont :

- étudier, prioriser, concrétiser les fiches actions du programme,
- analyser les besoins des services et faire le lien avec les projets du territoire afin de solliciter les financements adaptés (publics et privés) pour l'ensemble des thématiques concernées par le programme : habitat, commerce, numérique, culture, patrimoine, mobilité douce, transition écologique...,
- assurer une veille active et rechercher les subventions et financements adaptés pour les projets d'investissement et de fonctionnement portés par la Ville de Thann,
- rédiger des comptes-rendus et rapports,
- gérer le budget global du programme « Petites Villes de Demain » (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions,
- développer et entretenir le réseau partenarial,
- monter les plans de financement et élaborer les dossiers avec les services opérationnels, en lien avec la direction générale et les élus et veiller à leur bonne constitution,
- coordonner et animer l'équipe-projet,
- concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet,
- identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées,
- intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication et de concertation auprès des habitants et partenaires locaux, en lien avec le service communication et le cabinet,
- assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations,
- contribuer à la mise en réseau nationale et locale (participer aux rencontres, échanges de bonnes pratiques...).

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

**Vu** les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir la prolongation d'un emploi non permanent en contrat de projet affecté sur le programme « Petites Villes de Demain » jusqu'au 31 décembre 2026 avec maintien en conséquence du poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au tableau des effectifs du personnel,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger un emploi non permanent, en contrat de projet affecté sur le programme « Petites Villes de Demain » jusqu'au 31 décembre 2026,

- maintient en conséquence le poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au tableau des effectifs du personnel,
- sollicite le soutien financier auprès des partenaires du programme « Petites Villes de Demain »,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance